

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSE : M. JACQUES Jean.

**OBJET : TARIFS SECOURS SUR PISTES SAUZE SUPER SAUZE SAISON
2013/2014**

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Enchastrayes du 23 Septembre 2013 fixant les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2013/2014

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation, réuni le 14 octobre 2013 à 14 heures

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les termes de la Convention de Prestations de Secours sur pistes qui lui est proposée par la Commune d'Enchastrayes
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature
- **ACCEPTE** les tarifs des secours sur pistes pour la saison d'Hiver 2013/2014 ci-après :
 - 1ère catégorie : Petits soins, sans évacuation en traineau **45,00 € TTC**
 - 2ème catégorie: Zone « Ecoles» **197,00 € TTC**
 - 3ème catégorie: Autres zones sur pistes **340,00 € TTC**
 - 4ème catégorie: zones exceptionnelles **590,00 € TTC**

En zone exceptionnelle, les moyens supplémentaires mis en place pour l'évacuation ou la recherche seront facturés selon le barème ci-dessous :

- Engin de damage avec chauffeur **165,00 € TTC / heure**
- Scooter avec chauffeur **75,00 € TTC / heure**
- Frais de personnel **55,00 € TTC / heure**

Tarif de nuit: majoration de 10% des tarifs ci-dessus entre 22 heures et 6 heures du matin.

- 5ème catégorie: Mise en place d'une dropping zone pour évacuation héliportée, sans autre intervention : **320,00 € TTC.**
- **DIT** que les remboursements des frais de secours dus à la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye par la Commune d'Enchastrayes seront inscrits chaque année au budget annexe de la Régie - section de fonctionnement - chapitre 70 - article 7068.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Michel LANFRANCHI

